

Paris, le 12 novembre 2024.



Le secrétaire général du SI.EN-UNSA,
Le secrétaire général du SNIA-IPR UNSA

à

Monsieur Raphaël Muller,
Directeur de l'encadrement,
Secrétaire général adjoint du MEN

Objet : harmonisation nationale du traitement des frais de déplacement des inspecteurs

Monsieur le directeur de l'encadrement

L'enquête que le SI.EN UNSA et le SNIA-IPR UNSA ont pu mener auprès des collègues de la quasi-totalité des académies sur la question des frais de déplacements et de leur remboursement met en lumière de nombreuses situations injustifiables sur un plan réglementaire.

Alors que plusieurs secrétaires généraux rectoraux et départementaux ont informé les inspecteurs dès septembre 2024 qu'il ne serait pas possible de rembourser avant le printemps 2025 les frais de déplacement en académie des mois de septembre, octobre et novembre faute d'un budget suffisant en 2024, nous constatons que d'autres académies ont, à ce jour, remboursé les frais de septembre et d'octobre 2024.

Il en va de même concernant les frais engagés pour tous les concours académiques ou nationaux.

Au-delà de l'incompréhension et surtout de l'inégalité de traitement que génère cette disparité territoriale, il n'est pas acceptable que les inspecteurs soient les créiteurs de l'État durant plusieurs mois, car, comme vous le savez Monsieur le directeur de l'encadrement, il s'agit souvent de sommes cumulées importantes qui représentent individuellement plusieurs centaines, voire milliers d'euros.

Nous rappelons que la question du remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent, dans des délais raisonnables liés à leur traitement administratif, est d'ordre réglementaire. Elle ne saurait donc être conditionnée de quelque sorte que ce soit.

Les principales missions inscrites dans la circulaire du 29 août 2023 sont : « *la présence dans les classes, les écoles et les établissements scolaires ; l'évaluation et l'accompagnement des unités éducatives ; l'animation pédagogique et éducatives dans les territoires* ». Nos déplacements sont donc inhérents à nos missions ordinaires et il s'agit bien là des conditions d'exercice de nos métiers, conditions qui n'ont cessé de se dégrader, et encore plus désormais avec la question ces frais non remboursés dans des délais acceptables.

A l'aube d'un futur groupe de travail « *alléger/faciliter/conditions de travail* » que vous avez souhaité diligenter avec les trois organisations syndicales représentatives des corps d'inspecteurs, il nous semble légitime de vous demander de bien vouloir intervenir d'urgence auprès des secrétaires généraux d'académies, afin de débloquer cette situation, d'ordre réglementaire, avant la fin de l'exercice budgétaire 2024, de sorte que les inspecteurs soient remboursés de leurs frais professionnels (déclarés jusqu'à début décembre) avant la fin de l'année civile 2024.

Notre action est aujourd'hui empêchée, nous sommes donc dans l'impossibilité de nous déplacer pour assurer nos missions les plus élémentaires.

Sébastien Collet
Secrétaire général du SIEN-UNSA



Philippe Janvier
Secrétaire général du SNIA-IPR UNSA

